

 ACFA 8627 rue Marie-Anne-Gaboury (91 ^e Rue) Bureau 303 Edmonton, Alberta T6C 3N1 www.acfa.ab.ca	Catégorie :	Politique stratégique	S-001
	Objet :	Congrès annuel de la francophonie albertaine	
	Références statutaires :	Article 4.1	
	Procédures déroulantes :		
	Date d'adoption :	24 aout 2014	
	Prochaine révision :	Aout 2017	

PRÉAMBULE

Comme tout organisme à but non lucratif, l'ACFA tient une réunion annuelle aux fins de transparence, d'imputabilité, de communication et de célébration. Au cœur de la structure du Congrès annuel de la francophonie albertaine est l'assemblée générale annuelle, à laquelle s'ajoutent des ateliers, servant essentiellement à délibérer les résolutions pour l'assemblée. Afin de bien partir la journée, on invite un conférencier, soit le matin même ou le soir avant sur un thème choisi d'avance.

Pour ce qui est de l'animation sociale, le programme du Congrès annuel de la francophonie inclut généralement un banquet social et un gala reconnaissance lors duquel sont remis les prix d'excellence et les insignes de l'ordre des sages de la francophonie albertaine.

À ce programme de base, s'ajoutent d'autres rencontres qui saisissent la présence des intervenants communautaires, telle qu'Interaction et la Rencontre des organismes communautaires, mais qui sont en marge de la programmation du Congrès annuel de la francophonie albertaine comme tel.

ÉNONCÉ

D'ici 2026, un millier d'Albertains se sent ressourcé et motivé annuellement par une manifestation mobilisatrice qui, en plus de permettre à l'ACFA de tenir son Assemblée générale annuelle, met en valeur et en vedette la vitalité de la francophonie en Alberta, atteignant ainsi les résultats suivants :

- Rassembler le plus grand nombre de francophones possibles et promouvoir l'interaction entre les régions et les cultures de la francophonie albertaine.
- Accroître l'accès qu'ont les Albertains aux ressources francophones qui leur sont disponibles.
- Stimuler un cheminement identitaire positif face au fait français en Alberta.
- Hausser l'empreinte de la francophonie dans l'espace public.
- Augmenter la participation des francophones en Alberta dans les orientations de leur organisme porte-parole, l'ACFA, en lien avec les enjeux et les stratégies en émergence.

DIRECTIVES GÉNÉRALES

1. La clientèle première visée en ce qui concerne la programmation et la participation est le citoyen francophone qui vit, ou voudrait vivre, au moins une partie de sa vie en français.
2. L'organisation du Congrès annuel de la francophonie albertaine doit assurer une participation équitable des francophones. L'équité sera évaluée, entre autres, par le nombre de francophones par région, le nombre de membres à l'ACFA par régionale ou cercle local et les clientèles privilégiées par l'ACFA dans sa planification stratégique. Des mesures extraordinaires peuvent être prises auprès d'un segment de la clientèle afin de corriger une iniquité chronique.
3. Les partenaires et collaborateurs privilégiés sont ceux et celles qui s'intéressent à atteindre le plus grand nombre de francophones, du plus grand nombre de régions en tant que consommateurs de ressources (c'est-à-dire programmes, activités, services, information, produits, etc.). Généralement, les partenaires et collaborateurs sollicités seront des
 - organismes communautaires locaux, régionaux, provinciaux ou nationaux,
 - entreprises, agences ou institutions offrant des services en français, et
 - intervenants gouvernementaux de toutes les compétences.
4. L'événement est une manifestation de langue française qui permet l'accommodement de personnes qui ne parlent pas le français.
5. La programmation de l'événement visera la promotion de la vision et de l'agenda proactif de l'ACFA, tout en permettant le divertissement et le réseautage.
6. Un échéancier sera déterminé en ce qui concerne le thème, la programmation et la publicité.
7. L'événement aura lieu au mois d'octobre de chaque année, lors de la fin de semaine après l'Action de grâce.

CONSIDÉRATIONS FINANCIÈRES

8. Un budget préliminaire sera préparé afin de prendre en considération les grandes lignes des coûts.
9. Chaque bonification de programmation devra être planifiée en fonction des revenus additionnels ou des ententes de service.

DÉLÉGATION DE L'AUTORITÉ

10. Le Conseil d'administration provincial (CA) assure la surveillance générale par rapport à l'ACFA.

11. Le CA délègue la surveillance et l'évaluation de cette politique au comité permanent sur les stratégies de l'ACFA (ci-après nommé le comité de stratégies) qui rendra un rapport au CA selon la date de révision ou sur demande du CA. Les modifications à la politique seront proposées au CA.
12. La direction générale développera un plan et des directives administratives pour la mise en œuvre de la présente politique qui seront soumis au Comité de stratégies pour révision. Le plan inclura des cibles reliées aux résultats ci-haut.

PLANIFICATION ET ÉVALUATION

13. La direction générale rendra un rapport annuellement au Comité de stratégies. Le Comité de stratégies orientera les cibles du rapport mais qui inclura :

Quantitatifs :

- Combien de participants?
- Combien de participants par région?
- Combien de partenaires/collaborateurs qui ont contribué des ressources?
- Combien de parutions dans les divers médias (placées et obtenues)?
- Combien de résolutions ont été présentées en assemblée générale quant aux enjeux de l'ACFA et de la francophonie?

Qualitatifs :

- Accessibilité des ressources pour les participants sur place et après?
- Utilité des ressources?
- Quel cheminement identitaire est-ce que le participant a fait lors de l'événement?
- Par quels moyens est-ce que le public a pu observer la présence inhabituelle de francophones ou du français?
- Quelle était la qualité de participation active des francophones aux résolutions présentées à l'assemblée générale?
- Combien de participants ont exprimé le désir de revenir l'année suivante?
- Quels sont leurs motifs de revenir?